

Action Réfugiés

Périodique trimestriel n° 182 - 2^{ème} trimestre 2024
Bureau de dépôt - Liège x - P202 391

Édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Rue Jean d'Outremeuse, 93 - 4020 Liège
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

ÉDITORIAL

Travailler à l'Aide aux Personnes Déplacées, c'est mener une action de terrain, c'est participer au travail de plaidoyer dans l'objectif d'infléchir des politiques toujours plus restrictives à l'égard des migrants et c'est aussi défendre les intérêts de l'association auprès des pouvoirs subsidants.

Dans l'article qui suit, Aline Niessen, coordinatrice des activités de formation de l'Aide aux Personnes Déplacées, passe en revue les activités menées en 2023 et nous parle des enjeux des négociations qui viennent d'être menées entre le secteur de l'intégration et la Région wallonne dans le cadre de l'écriture d'un nouveau décret relatif à l'intégration

des personnes d'origine étrangères. Les nombreuses discussions entre le Cabinet de l'action sociale et les Initiatives locales d'intégration (dont nous sommes) ont permis de revenir à un texte davantage en accord avec la philosophie qui prévalait lorsque la politique d'intégration a été débattue il y a une vingtaine d'années. Le texte passé en première lecture au parlement wallon tendait en effet à induire l'idée que seuls les migrants sont responsables de leur intégration. Les opérateurs ont également dû faire valoir leurs intérêts. L'analyse d'Aline souligne la pertinence qu'il y a pour les décideurs de construire une politique dans le dialogue avec les organisations qui se chargeront de la rendre opérationnelle.

Si nous sommes plutôt satisfaits de la version finale du nouveau décret «intégration», nous rencontrons toujours plus de difficultés à faire respecter par les instances fédérales les droits fondamentaux des migrants. L'Association pour le Droit des Étrangers, organe de référence en Belgique francophone pour les praticiens, a demandé à Anne-Françoise Bastin d'expliquer l'évolution du travail social à l'Aide aux Personnes Déplacées ces trente dernières années. L'interview illustre la manière dont les pratiques administratives participent à la lutte contre l'immigration, même légale. Illustrant son propos par quelques situations vécues, Anne-Françoise a montré qu'en se déchargeant de ses responsabilités sur des prestataires de services externes et en se montrant intransigeants face à des obstacles pourtant objectifs, la Belgique porte atteinte au droit pourtant si fondamental de vivre en famille. Je vous invite à retrouver cette interview intéressante sur notre site aideauxpersonnesdeplacees.be



UN RETOUR GÉNÉRAL SUR L'ACTION DE FORMATION RÉALISÉE EN 2023

En 2023, les formations en Français Langue Étrangère (FLE) organisées à l'Aide aux personnes Déplacées ont permis à 132 étudiants originaires des quatre coins du monde, pour la plupart grand débutants en langue française, de se familiariser puis de devenir autonomes ou relativement autonomes, dans la pratique du français. Il est à noter que 60% de ces étudiants étaient des étudiantes et que les nationalités les plus représentées étaient ukrainienne, palestinienne et érythréenne...

En toute logique, l'actualité géopolitique se reflète au sein de nos classes. C'est pourquoi nos formateurs s'intéressent généralement de près aux questions d'actualité internationale, qui inévitablement vont avoir un impact sur la disponibilité d'esprit des apprenants, leurs apprentissages et leur régularité dans le suivi des cours... Les formateurs sont confrontés à des situations parfois délicates avec lesquelles il faut composer, faire preuve d'empathie être à l'écoute et en même temps veiller à garder le cap sur les objectifs de formation pour l'ensemble du groupe. Un subtil équilibre à trouver...

Les modules de formations à l'Intégration citoyenne (FIC) ont quant à eux accueilli 59 étudiants (28 hommes et 31 femmes) qui y ont participé soit dans le cadre de leurs obligations vis-à-vis du Parcours d'Intégration, soit dans le cadre d'une demande de nationalité belge. Lieux de médiation privilégiés vis à vis de la société d'accueil, les classes de FIC se définissent toujours comme des espaces d'échanges de connaissances autour de thématiques pragmatiques telles que la santé, le logement ou l'emploi, mais aussi des espaces de réflexion et de discussion autour de sujets plus sensibles que l'on aborde généralement peu dans la vie de tous les jours. Traiter sans tabou des questions d'identité, de culture, de normes, de valeurs, de genres, etc., avec un public de toutes origines peut se révéler être un exercice d'équilibriste. Mais nos formatrices y sont rodées et savent créer un cadre bienveillant et sécurisant qui va permettre de poser les bases et



repères profitables à la construction d'un équilibre identitaire favorisant une intégration positive au sein de la société d'accueil.

Parallèlement et complémentairement à ces formations, parce que nous restons convaincus que pour pouvoir au mieux s'appropriier la langue française et découvrir la société d'accueil, il faut franchir les murs de la classe, nous avons également continué à mener nos projets culturels, bibliophiles, film d'animation (Alpha Culture), ateliers philo, etc. (cfr. Action réfugiés n°180 – 4^{ème} trimestre 2023)

Pour l'ensemble des formateurs, ces moments de formation et de contacts privilégiés avec leur public, dans toute sa diversité, constituent d'inépuisables sources d'enrichissement et confèrent tout son sens à leur travail. Un travail où ils mettent toute leur énergie et leur exigence professionnelle au service de l'humain.

Cependant, depuis quelques temps, tout n'est pas rose au sein du secteur de l'accueil des personnes étrangères... Comme nous l'avons brièvement évoqué dans « Action Réfugiés » en décembre dernier, à l'occasion de la rédaction du nouveau décret régional relatif à l'Intégration des personnes étrangères, l'ensemble des acteurs du secteur a dû et continue à devoir se mobiliser afin d'attirer l'attention du cabinet et des représentants politiques sur les enjeux du secteur, la pertinence de ses actions et la nécessité d'un financement qui

lui permette de continuer à assurer ses missions, tout en répondant à l'accroissement des exigences d'une administration wallonne qui semble peu encline à prendre en compte les fragilités et spécificités de nos publics... Le fait que l'ensemble du secteur se soit fédéré afin de s'exprimer d'une seule voix sur les points essentiels de la réforme semble heureusement avoir porté ses fruits, notamment afin que la philosophie même de cette dernière préserve l'intention initiale de mener une politique d'intégration réellement inclusive en préservant sa dimension interculturelle. Les requêtes des acteurs de terrain, renforcées par les recommandations du CWASS (Conseil Wallon de l'Action Sociale et de la Santé), ont demandé à ce que l'on ne fasse pas porter sur les seules épaules de la personne primo-arrivantes le poids de son intégration, mais davantage de concevoir cette dernière comme un processus interactif et dynamique plus global, dans lequel la société d'accueil à également un rôle primordial à jouer.

En tant que Centre de Service Social et Centre de formation ILI (Initiative Locale d'Intégration), les subventionnements de l'Aide aux Personnes Déplacées dépendent du Ministère de l'Action sociale. Nous avons bien conscience que ce dernier doit répondre à de nombreux défis, mais nous pensons aussi que, de longue date, l'État a posé un choix en déléguant au secteur associatif une mission de service public essentielle, celle de l'intégration, et qu'il convient dès lors de lui fournir les moyens de l'assu-

mer dans des conditions correctes. Il ne s'agit de rien de moins que de pouvoir permettre à toute une frange de la population, déjà fragilisée par un parcours migratoire le plus souvent contraint, de disposer des informations et du bagage nécessaire (connaissance de la langue, etc.) pour pouvoir participer à la vie citoyenne, culturelle et économique de la société d'accueil et de lui assurer l'accès et le respect de ses droits les plus fondamentaux, tels que celui de vivre en famille ou de pouvoir mener une vie digne. Il ne s'agit donc de rien de moins que d'un enjeu de cohésion sociale.

Toujours dans cet élan de mobilisation et d'interpellation du monde politique, le 12 avril dernier, la coordinatrice des formations à l'Aide aux Personnes Déplacées a eu l'opportunité, aux côtés d'autres acteurs du terrain, d'interpeller les représentants des grands partis belges francophones lors de la «Table ronde - Les enjeux régionaux du secteur associatif concernant l'alphabétisation ainsi que l'apprentissage du français langue étrangère (FLE)» au travers de questions soigneusement préparées en amont de la rencontre.

On pourrait se réjouir du fait que toutes les personnalités politiques en présence se soient accordées sur la forte nécessité de mettre en place une politique d'accueil des migrants plus humaine, plus inclusive et plus égalitaire, ainsi que sur une volonté affichée de rendre les financements du secteur plus structurels, mais il semble plus prudent de réserver notre enthousiasme pour le moment où nous pourrions constater une réelle mise en œuvre de ce qui ne relève, en cette période préélectorale que de la formu-

lation de belles intentions. A fortiori, quand on fait le constat que la plupart des représentants de ces mêmes partis, lorsqu'ils ne s'adressent pas aux professionnels de l'accueil que nous sommes, ont le plus souvent recours à une rhétorique toute différente: «problématique migratoire», «crise de l'asile», il est rare de lire ou d'entendre aborder la question des migrations sous un jour résolument positif...

Or, des études sérieuses, trop souvent passées sous silence, démontrent bel et bien qu'en Belgique l'immigration a un impact positif sur l'économie du pays. Celle menée en 2020, par exemple, par la Banque Nationale de Belgique*, organisme que l'on ne pourra pas qualifier de philanthrope, a démontré qu'au cours des cinq années qui ont précédé l'étude, l'immigration européenne et extra-européenne a fait grimper le PIB de 3,5%. L'étude souligne également qu'il n'a été constaté aucun effet néfaste de ce phénomène sur les natifs au sujet du chômage, du revenu net ou du bien-être. En sus, elle souligne la nécessité pour la Belgique de faire beaucoup plus d'efforts concernant l'intégration professionnelle des immigrés, car un plus haut taux d'emploi de ces derniers entraînerait une nouvelle augmentation du PIB.

Il est établi qu'aux difficultés rencontrées par la population lambda en matière d'accès à une situation professionnelle correcte et stable, telles que la mobilité ou la garde des enfants, s'ajoutent divers freins qui sont spécifiques au public migrant. Ces derniers ont été pointés dans le «Mémoire pour l'intégration des personnes étrangères» établi par les Centres régionaux d'intégration:



- des problèmes liés à la langue ;
- des problèmes liés à l'équivalence de diplôme et à la reconnaissance de l'expérience acquise au pays ;
- des problèmes liés à la méfiance qui lui est portée sur fond de stéréotypes ou de préjugés ;
- des problèmes de discrimination et de racisme.

À l'heure où l'on assiste à une montée plus que préoccupante de la Droite radicale et de l'Extrême-Droite en Europe et où les sociétés ont de plus en plus tendance au repli sur soi, il nous paraît important de remettre les pendules à l'heure, de rappeler que dans l'histoire cette tendance a déjà fait vaciller nos démocraties et que si l'on changeait de paradigme et que l'on tentait enfin d'envisager la migration comme une solution et non comme un problème, toute la société aurait sans doute à y gagner. C'est pourquoi, notamment via les fédérations dont nous sommes des membres actifs, nous tentons d'infléchir les politiques d'intégration afin que de réels efforts soient consentis pour lever les freins systémiques qui empêchent nos usagers d'avancer plus sereinement dans la reconstruction et la poursuite de leur parcours socio-professionnel au sein de la société d'accueil.

L'action de formation menée par l'Aide aux Personnes Déplacées et par les autres opérateurs du secteur est importante car elle permet de poser des bases nécessaires à une intégration de qualité. Parallèlement à l'accès aux droits fondamentaux que défend le service social de l'association, l'apprentissage de la langue et la compréhension des codes



de la société d'accueil constituent des préalables essentiels à une intégration socio-professionnelle effective pour nos usagers. C'est pourquoi nous affirmons que les politiques de formation et d'inclusion en Wallonie méritent d'être mieux valorisées et mieux soutenues, car leurs enjeux se posent non seulement d'un point de vue humain, prioritaire à nos yeux, mais aussi d'un point de vue économique et par extension d'un point de vue politique! Pourtant, depuis de nombreuses années, nos subventions répondent inlassablement à une logique d'«enveloppe fermée» qui n'est ni à la hauteur des enjeux qui en dépendent, ni à la hauteur de l'énergie et des moyens déployés pour la mise en œuvre des actions. Cela rend d'autant plus précieux l'attention et l'éventuel relais de l'information réalisé par nos lecteurs, mais aussi chaque contribution de nos donateurs.

Enfin, s'il est prioritaire pour nous, de nous faire entendre sur la défense des droits de nos usagers, il nous paraît aujourd'hui important d'également faire part des difficultés que nous rencontrons sur le terrain afin de satisfaire à

la fois à des exigences administratives, toujours plus conséquentes et complexes, ainsi qu'à des critères toujours plus exigeants concernant les actions à mener.

Si nous ne souhaitons pas dans le présent article nous appesantir sur ce point, nous souhaitons néanmoins alerter sur le fait que cette absence de considération politique pour le secteur de l'accueil des migrants a aussi des répercussions considérables en termes de pression sur les personnels. Si à l'Aide aux Personnes Déplacées, comme dans d'autres services avec lesquels nous travaillons en réseau, on parvient encore à maintenir la barre, on observe néanmoins une tendance à l'épuisement préoccupante des travailleurs de première ligne.

L'un des objectifs de nos interpellations vise à éviter que cela puisse, à terme, porter préjudice à la qualité de l'accompagnement que nous nous efforçons de préserver contre vent et marées.

■ **Aline Niessen**

SIÈGE SOCIAL :

Aide aux Personnes Déplacées
Rue Jean d'Outremeuse, 93/1
4020 Liège
Tél. 04/342 06 02

E-mail : administration@apdasbl.be

www.aideauxpersonnesdeplacees.be

NUMÉROS DES COMPTES :

en Belgique

Aide aux Personnes Déplacées
Rue Jean d'Outremeuse, 93/1
4020 Liège

Banque de la Poste

IBAN : BE41 0000 0756 7010
BIC : GEBABEBB

en France

Aide aux Personnes Déplacées
Chemin Rouge de Fontaine
59650 Villeneuve d'Ascq

Crédit du Nord-Lille 2906-113342-2

FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086
BIC : NORDFRPP

au Grand-Duché de Luxembourg

Aide aux Personnes Déplacées

Compte C.C.E. Luxembourg 1000/1457/2

IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000
BIC : BCEELULL

en Grande Bretagne

Father Pire Fund

Camberwell Branch (206651)

P.O. BOX 270

London SE 154 RD - A/C 50361976

IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76
SWIFT BIC : BARCGB22

Formulaire d'ordre permanent

À compléter, signer et remettre à votre banque.

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Rue :

Numéro : Boîte : Code postal : Localité :

IBAN : - - -

souhaite soutenir les activités de l'association Aide aux Personnes Déplacées et prie mon organisme bancaire de verser mensuellement par le débit de mon compte la somme de

10 euros - 20 euros - (montant au choix).

à partir de la date suivante :/...../.....

Les dons peuvent être effectués sur le compte de :

AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES ASBL

93, rue Jean d'outremeuse - 4020 Liège

IBAN : BE41 0000 0756 7010 - BIC : GEBABEBB

avec en communication : "don par ordre permanent".

Date :/...../.....

Je reste libre d'interrompre ces versements à tout moment.

Signature :

SOUTENEZ-NOUS

Faites un don
ou permettez-nous
de mieux planifier
nos actions
en optant pour
un ordre permanent.

Tout don supérieur ou égal à **40€** (au total sur l'année), versé sur un compte en Belgique, donne droit à une **exonération fiscale** vous permettant de récupérer jusqu'à 45% du montant versé. Une attestation fiscale vous sera envoyée l'année suivante.

Vos nom et adresse ne seront jamais communiqués à des tiers. Comme le précise la loi sur la protection de la vie privée, vous pouvez à tout moment avoir accès aux informations vous concernant.



Avec le
soutien
de la

Wallonie